

NIORT, le 18 août 2006

R A P P O R T **de l'INSPECTION des INSTALLATIONS CLASSEES**

O B J E T : Proposition de prescriptions complémentaires
Analyses piézométriques

SOCIETE : **BTS INDUSTRIE s.a.s.**
(siège social) Route de la Bressandière
79200 CHATILLON / THOUET

ETABLISSEMENT
CONCERNE : **BTS INDUSTRIE s.a.s.**
Route de la Bressandière
79200 CHATILLON SUR THOUET

REFERENCE : Transmission du 28 juillet 2006

Vous nous avez transmis pour avis les résultats des prélèvements et analyses de sols après dépollution d'une zone chez la société BTS INDUSTRIE à Chatillon sur Thouet.

Cette étude fait suite à l'arrêté préfectoral complémentaire du 16 juin 2006 qui imposait le traitement d'une zone reconnue polluée, suivi de la mesure de l'efficacité du traitement.

Une entreprise spécialisée est intervenue sur le site pour l'enlèvement des terres polluées le 21 juin 2006.

Des prélèvements de sols restants après excavation ont été réalisés.

La zone excavée a été comblée par des terres dont les mesures de qualité démontrent une absence de pollution.

Les résultats des analyses de sols montrent que le site a été correctement traité même s'il reste toujours un résiduel en hydrocarbures. Néanmoins, compte tenu de la destination industrielle de la zone, on peut estimer que le site a été correctement traité.

Les termes de l'arrêté préfectoral complémentaire susvisé ont été respectés. L'ESR évoquée par arrêté préfectoral complémentaire du 29 juin 2004 ne s'impose donc plus.

Au vu des travaux effectués et des activités passées, nous proposons de maintenir le contrôle piézométrique mais en allégeant la périodicité des mesures qui sera semestrielle.

Un projet d'arrêté préfectoral est joint en ce sens.